

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 06 septembre 2016

Convocation du 29/08/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 12

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 09/09/2016.

L'an deux mil seize, le six septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Yvonne FREMONT, Christophe GAIGNON, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Jean-Baptiste ROTTIER, Thierry MARCHAU.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Loïc LAFOURCADE

Bon pour pouvoir :

DCM 2016-49

Transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » de la communauté candéenne de coopérations intercommunales au profit du SIEML

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1321-1, L.1321-2, L.5212-16 et L.5212-17

VU l'arrêté préfectoral n°2016-09 du 1^{er} février 2016 adoptant les nouveaux statuts du SIEML ainsi que la délibération du Comité Syndical du 16 juin 2015 approuvant la modification des statuts du syndicat (gouvernance, compétences et coopérations),

VU les statuts du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine et Loire et notamment ses articles 4, 6 et 7

VU la délibération de la communauté candéenne de coopérations intercommunales en date du 22 mars 2016 demandant de transférer la compétence éclairage public et la maintenance au profit du SIEML pour les zones d'activités, industrielles, artisanales suivantes : ZA du Bois Robert (ANGRIE), ZA du Petit Gué (ANGRIE), ZA de Rochebrun (ANGRIE), ZA des Hirondelles(LOIRE), ZA des Buissonnets (CHAZE SUR ARGOS), ZA de l'Erdre (FREIGNE), ZA du Petit et Grand Tesseau (FREIGNE), ZI de la Ramée (CANDE), ZA du Fief Briand (CANDE), ZA de la Gare (CANDE), ZA des fosses Rouges (CANDE),

VU la délibération du Comité Syndical n°37/2016 du 26 avril 2016 donnant un avis favorable à ce transfert,

Le Conseil Municipal de La Breille-Les-Pins en date du 06 septembre 2016
A l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion au SIEML de la communauté candéenne de coopérations intercommunales, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 09/09//2016
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 09/09/2016
Et de la publication, le 09/09/2016

